



COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 17 FEVRIER 2015

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du PV du CT du 14 octobre 2014 : PV approuvé à l'unanimité.

2- Ponts Naturels :

Il a été proposé par la Direction, deux ponts naturels le vendredi 15 mai et lundi 13 juillet. Il est proposé de retenir les 2 dates.

Les syndicats ont demandé à ce que les Agents puissent choisir de venir ou non travailler durant ces ponts et que les services soient fermés au public.

FO demande que si cette option est retenue, les Agents, ne souhaitant pas travailler, ne soient pas pénalisés et obligés de venir pour nécessités de service.

La Direction propose le consensus suivant :

Fermeture au public et ouverture des services pour les Agents qui souhaitent travailler.

Une note doit être présentée par la Direction pour préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif signifiant qu'il ne doit pas y avoir d'obligation de venir travailler.

La fermeture au public impose aussi la fermeture du standard.

La fermeture de l'accueil de la cité est décidée afin d'éviter que les Agents d'accueil ne soient pris en porte à faux par les éventuels usagers mécontents de la fermeture.

Un bilan sera diligenté l'année prochaine.

3- Déclinaison locale de la note du 22/10/2014 relative aux horaires d'ouverture des structures locales :

Cette note prévoit des ouvertures au public, restreintes avec un aménagement en période d'échéances.

Les Chefs de Services ont été interrogés quant à la mise en place des nouveaux horaires de base, puis un Groupe de Travail a étudié la faisabilité des propositions.

Le régime général permet aux sites urbains (Gap et Briançon) de diminuer leurs amplitudes horaires jusqu'à 24 heures par semaine.

Pour les autres sites, la note prévoit un minimum de 16 heures par semaine.

En périodes d'échéance les 3 plus gros sites à savoir Gap, Embrun et Briançon seront ouverts durant 8 semaines, réparties en fonction des besoins, à savoir :

- 4 semaines avant l'échéance de déclaration des revenus,
- 1 semaine avant chaque échéance de paiement.

Pour les autres sites, il est décidé des ouvertures élargies uniquement pour les jours d'échéances. Les postes devront être ouverts de 8h30 à 12H00 et de 13h30 à 16H00.

FO dénonce cette situation qui, sous couvert de permettre aux Agents de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, n'est que la conséquence directe de la suppression des emplois.

Ces modifications permettront, à court terme, la justification de la fermeture définitive de certains postes comptables et participeront ainsi au démantèlement du Service Public.

4- Questions diverses :

FO tient à rappeler que suite à la centralisation du courrier il est nécessaire de prendre en compte les pics de charge importants et que ces derniers doivent faire l'objet d'une anticipation.

Les représentants FO du CTL restent à votre écoute et sont à votre disposition pour toutes demandes ou besoins ...

